

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2023-015

du 27 février 2023

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 732

*Le Président de Haute-Corrèze Communauté,*

*Vu la délibération n° 2020-03-05 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;*

*Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;*

*Vu la proposition de contrat de ligne de trésorerie de Crédit Agricole Centre France pour le Budget Principal,*

### DÉCIDE

ARTICLE 1 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE BUDGET PRINCIPAL

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	Crédit Agricole Centre France
Objet	Financement des besoins de trésorerie du Budget Principal
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 000 000,00 EUR
Durée maximum	12 mois
Taux d'Intérêt	Euribor 3M + 0,30 %
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Date maximum de prise d'effet du contrat	le 11 mars 2023
Date d'échéance du contrat	le 10 mars 2024
Garantie	Néant
Commission d'engagement	500,00 EUR, payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat

.....  
ARTICLE 2 : ETENDUE DES POUVOIRS DU SIGNATAIRE  
.....

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Centre France, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

.....  
ARTICLE 3 : AMPLIATION  
.....

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 27 février 2023  
Le président,  
Pierre Chevalier

